

Règlement du Jeu-Questionnaire : Un fleuve en questions

Article 1 : Le promoteur du concours : Les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) sont les promoteurs *Jeu-Questionnaire : Un fleuve en question*

Article 2 : Modalités de participation au Jeu-questionnaire

2.1. Présentation du Jeu-questionnaire

Le Jeu-questionnaire prend la forme d'un Quiz d'une vingtaine de questions. Celles-ci pourront être répondues soit en questionnant les intervenants des différents kiosques, les intervenants en extérieur et en consultant les panneaux d'interprétation et les objets d'exposition. Les questions cibleront des thèmes présentés durant la Semaine de la navigation et de la relève maritime, soit :

- 1- La navigation et l'entretien des navires : le personnel navigant ;
- 2- Les métiers à terre : le personnel non navigant ;
- 3- Les différents domaines de navigation ;
- 4- Environnement et Culture.

2.2. Comment participer ?

Simplement en se présentant à la Semaine de la navigation et de la relève maritime, au NCSM MONTCALM, 170 rue Dalhousie, Québec, et en remplissant le Jeu-questionnaire.

Le Jeu-questionnaire dûment complété doit être déposé sur place auprès des préposés à l'accueil.

2.3. Catégories de participants au Jeu-questionnaire

2.3.1. Volet Adulte - Catégorie Grand public - famille : *constituée d'un public de 18 ans et plus ;*

2.3.2. Volet Jeunesse - Catégorie scolaire 12-17 ans - secondaire : *constituée d'un public âgé de 12 à 17 ans inclusivement et poursuivant des études dans une institution d'enseignement secondaire des régions de la Capitale-nationale ou de Chaudière-Appalaches.*

2.3.3. Volet Jeunesse - Catégorie 17 ans et + - collégial, professionnel ou centre de placement : *constituée d'un public âgé de 17 ans ou plus et poursuivant actuellement des études dans un centre de formation collégial ou professionnel ou issu d'un centre de placement (CJE, CLE ou autres) des régions de la Capitale-nationale ou de Chaudière-Appalaches.*

2.4. Période du concours

Le Jeu-questionnaire débutera le **lundi 15 septembre 2008** à 13h30 et prendra fin le **dimanche 21 septembre** à 16h00.

Article 3 : Conditions de participation et d'admissibilité

3.1. Conditions générales

- 3.1.1 Le Jeu-questionnaire est ouvert à tous les résidents canadiens. Sont exclus les administrateurs et les employés des Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL), les représentants des partenaires et donateurs du Jeu-questionnaire, et leurs familles proches respectives.
- 3.1.2 Seul un bulletin du Jeu-questionnaire complet sera éligible pour le tirage. Un jeu-questionnaire complet doit réunir l'information suivante :
- Le nom et le prénom du participant ;
 - La catégorie dans laquelle il s'inscrit (Voir les catégories au point 2.3) ;
 - Les coordonnées: numéro de téléphone ;
 - Les réponses aux questions (selon les modalités du point 4.3).
- 3.1.3 Chaque participant atteste être l'auteur des réponses soumises.
- 3.1.4 Certains prix ne peuvent être utilisés qu'à des heures et sur des lieux précis, déterminés par le responsable du Jeu-questionnaire, les AVSL, et leurs partenaires. Le gagnant doit se conformer aux horaires et aux lieux fixés par ces derniers.
- 3.1.5 Tous les prix, sauf lors de mentions explicites, sont non monnayables, non échangeables, non négociables et non transférables.
- 3.1.6 Chaque gagnant doit consentir à ce que son nom et/ou son image, notamment sa photo et/ou sa voix soient utilisées à des fins publicitaires relatives à ce Jeu-questionnaire et ce, sans rémunération.
- 3.1.7 En s'inscrivant au Jeu-questionnaire, le participant accepte le présent règlement.

Article 4 : Mode d'attribution des prix

4.1. Adhésion au règlement du Jeu-questionnaire et acceptation des prix

Avant d'accepter leur prix, tous les gagnants devront signer une déclaration confirmant leur adhésion au règlement du Jeu-questionnaire et l'acceptation du prix qui leur est attribué, libérant les Amis de la vallée du Saint-Laurent (AVSL) et les commanditaires du Jeu-questionnaire de toute responsabilité qui pourrait résulter de l'attribution ou de l'utilisation du prix. Lorsque le gagnant sera un mineur, la déclaration devra être signée par l'un de ses parents ou par son tuteur légal.

4.2. Participation maximale

Les participants ne peuvent déposer **qu'un seul Jeu-questionnaire** par personne. Une même personne ne peut gagner plus d'un prix.

4.3. Les gagnants du concours (présélection et tirage)

Pour gagner, les participants devront répondre avec exactitude à un certain nombre de questions selon les paramètres présentés dans le tableau ci-dessous (présélection). Les gagnants seront choisis au hasard (tirage au sort) parmi les participants ayant fourni un nombre adéquat de bonnes réponses.

Nombre de bonnes réponses	Groupe de prix
Les participants ayant réussi 18+ / 21 réponses (1)	prix spéciaux et stages professionnels*
Les participants ayant réussi 16+ / 21 réponses (2)	1^{er} prix
Les participants ayant réussi 14+ / 21 réponses (3)	2^{ième} prix
Les participants ayant réussi 12+ / 21 réponses (4)	3^{ième} prix

*Il est à noter que ce groupe de prix est réservé à la catégorie scolaire 12-17 ans - secondaire et à la catégorie 17 ans et + - collégial, professionnel ou centre de placement, la catégorie Grand Public - famille est exclue de cette catégorie.

(1) Selon ce principe, seuls les participants ayant fourni 18 bonnes réponses ou plus pourront être éligibles au tirage au sort pour les prix du groupe « prix spéciaux et stages professionnels ». Les participants non gagnants de ce groupe seront éligibles pour gagner les autres prix.

(2) Selon ce principe, les participants ayant fourni 16 bonnes réponses ou plus pourront être éligibles au tirage au sort pour les prix du groupe « 1^{er} prix ». Les participants non gagnants du groupe 18+ seront donc éligibles pour gagner ces premiers prix.

(3) Selon ce principe, les participants ayant fourni 14 bonnes réponses ou plus pourront être éligibles au tirage au sort pour les prix du groupe « 2^{ième} prix ». Les participants non gagnants des groupes 18+ et 16+ seront donc éligibles pour gagner ces deuxièmes prix.

(4) Selon ce principe, les participants ayant fourni 12 bonnes réponses ou plus pourront être éligibles au tirage au sort pour les prix du groupe « 3^{ième} prix ». Les participants non gagnants du groupe 18+, 16+ et 14+ seront donc éligibles pour gagner ces troisièmes prix.

Ainsi, les participants ayant fourni moins de 12 réponses exactes, seront exclues des tirages.

4.4. Le tirage au sort

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent procéderont au tirage au sort groupe de prix par groupe de prix, selon les paramètres précisés au point 4.3. Le tirage aura lieu dans la semaine suivant la clôture de la Semaine de la navigation et de la relève maritime, au bureau des AVSL situé au 870, avenue de Salaberry, bureau 102, à Québec.

4.5. Le dévoilement des gagnants et la réclamation des prix

Les gagnants du Jeu-questionnaire seront directement informés, après le tirage, par un représentant des AVSL et invités à la cérémonie de remise des prix. Seuls les participants sélectionnés (gagnants) seront contactés.

Les gagnants seront invités à recevoir leur prix lors d'une cérémonie, moins de 2 semaines après la clôture de la Semaine de la navigation et de la relève maritime. Les gagnants ne pouvant être présents à la cérémonie, pourront réclamer leur prix, à partir du lendemain de cette cérémonie, et selon la disponibilité d'un responsable des AVSL. Le gagnant qui désire se prévaloir de cette possibilité devra prendre rendez-vous en ce sens aux coordonnées suivantes : (418) 522-8886.

Les noms des gagnants seront rendus publics sur le site Internet des AVSL, dans les jours suivant la cérémonie de remise des prix.

Article 5. Description des prix

5.1. Nombre et valeur des prix à gagner dans le cadre du jeu-questionnaire

Au total, 23 prix seront décernés pour une valeur totale estimée à près de 2 000\$. Certains prix pourront bénéficier à deux ou plusieurs personnes.

5.2. Description des prix par catégorie (23 prix au total)

5.2.1. Prix volet Adulte - catégorie Grand public - famille (6 gagnants) :

1^{er} prix : 1 gagnant

Description : Une paire de billets pour, au choix du gagnant, soit une croisière aux baleines (Croisières AML) ou soit une croisière sur le Saguenay (Croisières AML) + entrées au Centre d'interprétation des mammifères marins (CIMM) du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) à Tadoussac.

Ce prix est utilisable pour la saison 2008-2009. Le gagnant et son invité doivent se rendre au site d'embarquement des Croisières AML par leur propre moyen. Les modalités de réservation doivent être prises avec les Croisières AML : Téléphone:(418) 692-2634.

2^{ème} prix : 1 gagnant

Description : Une sortie commentée pour 4 personnes sur le M/V Louis Jolliet (familiale) - soit le Certificat Explorateur - offert par AML / saison 2008-09.

Ce prix est utilisable pour la saison 2008-2009. Le gagnant et ses invités doivent se rendre au site d'embarquement d'AML par leur propre moyen. Les modalités de réservation doivent être prises avec les Croisières AML : Téléphone:(418) 692-2634.

3^{ème} prix : 4 gagnants

Description : 1 passeport quotidien familial à l'Aquarium de Québec (Société des établissements de plein-air du Québec - SÉPAQ).

Ce prix est utilisable pour la saison 2008-2009 (avant le 19 août 2009). Le gagnant et ses invités doivent se rendre au site du Parc Aquarium du Québec par leur propre moyen.

Et, pour les autres gagnants, un des prix suivants (le choix revient à AVSL):

Description : 1 abonnement annuel au magazine L'Escale nautique (Ed. Maritime magazine) ou 1 abonnement d'un an à Nature Sauvage (Ed. Vélo Québec) ou 1 livre sur « L'histoire de La Garde côtière canadienne (de 1962 à 2002) » (Ministère des Pêches et des Océans - MPO).

5.2.2. Prix volet Jeunesse -catégorie scolaire 12-17 ans / secondaire (8 gagnants) :

Prix spéciaux - stages en milieu professionnel : 2 gagnants

Description : Une journée à bord d'un aéroglisseur de la Garde côtière canadienne - GCC (MPO).

Ce prix est utilisable pour la saison 2008-2009. Le gagnant doit se rendre au quai d'embarquement par ses propres moyens. La détermination de la date et les modalités d'organisation de l'activité doivent être convenues avec la personne responsable du Ministère des Pêches et des Océans qui sera indiquée au gagnant.

Description : Une journée à la base de la GCC à Québec (visite du Centre secondaire de sauvetage (MRSC) et du Service de communication et de trafic maritime (SCTM), etc.) (MPO).

Ce prix est utilisable pour la saison 2008-2009. Le gagnant doit se rendre au quai d'embarquement par ses propres moyens. La détermination de la date et les modalités d'organisation de l'activité doivent être convenues avec la personne responsable du Ministère des Pêches et des Océans qui sera indiquée au gagnant.

1^{er} prix : 1 gagnant

Description : Une inscription au Camp Ulysse de l'Institut maritime du Québec à Rimouski.

Ce prix est utilisable pour la saison Été 2009. Le gagnant doit se rendre au site par ses propres moyens. Les modalités de réservation doivent être prises avec l'Institut maritime du Québec : Téléphone: 1 (418) 724-2822 #2136 - Mme. Audrey Navarre, agente d'information.

2^{ème} prix : 1 gagnant

Description : Une sortie pour 4 personnes au Centre de simulation et d'expertise maritime (simulateur de pilotage) des Pilotes du Bas Saint-Laurent (7 octobre).

Ce prix est utilisable le 7 octobre. Le gagnant et ses invités doivent se rendre au Centre de simulation et d'expertise maritime, 271 rue de l'Estuaire, Québec, par leur propre moyen. Les modalités de réservation doivent être prises avec la Corporation des pilotes du Bas Saint-Laurent : Téléphone: (418) 692-0183, M. Paul Racicot, Directeur du Centre de simulation et d'expertise maritime.

N.B. Étant donné les contraintes d'horaire, ce prix est transférable. Le gagnant peut donc l'offrir à un proche. Ce prix demeure non négociable et non monnayable.

3^{ème} prix : 4 gagnants

Description : 1 paire de passeport annuel - étudiant, au Parc Aquarium du Québec (SÉPAQ).

Ce prix est utilisable pour la saison 2008-2009 (avant le 19 août 2009). Le gagnant et ses invités doivent se rendre au site du Parc Aquarium du Québec par leur propre moyen.

Et, pour les autres gagnants, un des prix suivants (le choix revient à AVSL):

Description : 2 abonnements annuels (2 x 1) au magazine Québec Sciences (Ed. Vélo Québec) ou 1 livre « À la découverte du Saint-Laurent » de Jean Gagné (AVSL).

5.2.3. Prix volet Jeunesse - catégorie Jeunes adultes (17 ans et +) - collégial, professionnel ou centre de placement (9 gagnants) :

Prix spéciaux - stages en milieu professionnel : 3 gagnants

Description : Un voyage d'une journée avec un pilote du Saint-Laurent

Ce prix sera utilisable pour la saison 2008-2009 en fonction de la disponibilité du pilote et du navire. Le voyage s'effectuera entre Québec et Trois-Rivières. La détermination de la date et les modalités d'organisation de l'activité doivent être convenues avec le président de la Corporation des pilotes du Saint-Laurent Central, M. Bernard Boissonneault, au (819) 379-8882 à Trois-Rivières.

Description : Une journée à bord d'un brise-glace

Ce prix est utilisable pour la saison 2008-2009. Le gagnant doit se rendre au quai d'embarquement par ses propres moyens. La détermination de la date et les modalités d'organisation de l'activité doivent être convenues avec la personne responsable du Ministère des Pêches et des Océans qui sera indiquée au gagnant.

Description : Une journée à bord d'un baliseur.

Ce prix est utilisable pour la saison 2008-2009. Le gagnant doit se rendre au quai d'embarquement par ses propres moyens. La détermination de la date et les modalités d'organisation de l'activité doivent être convenues avec la personne responsable du Ministère des Pêches et des Océans qui sera indiquée au gagnant.

1^{er} prix : 1 gagnant

Description : Une sortie avec un pilote lamaneur dans le port de Québec.

Ce prix est utilisable pour la saison 2008-2009. Le gagnant doit se rendre au site par ses propres moyens dans le port de Québec. La détermination de la date et les modalités d'organisation de l'activité doivent être convenues avec le président de la Corporation des pilotes du Bas Saint-Laurent, le Capitaine Pierre Grégoire, au (418) 692-0444, à Québec.

2^{ème} prix : 1 gagnant

Description : Une sortie pour 4 personnes au Centre de simulation et d'expertise maritime (simulateur de pilotage) des Pilotes du Bas Saint-Laurent (7 octobre).

Ce prix est utilisable le 7 octobre. Le gagnant et ses invités doivent se rendre au Centre de simulation et d'expertise maritime, 271 rue de l'Estuaire, Québec, par leur propre moyen. Les modalités de réservation doivent être prises avec la Corporation des pilotes du Bas Saint-Laurent : Téléphone: (418) 692-0183, M. Paul Racicot, Directeur du Centre de simulation et d'expertise maritime.

N.B. Étant donné les contraintes d'horaire, ce prix est transférable. Le gagnant peut donc l'offrir à un proche. Ce prix demeure non négociable et non monnayable.

3^{ème} prix : 4 gagnants

Description : 1 paire de passeport annuel - adulte, au Parc Aquarium du Québec (SÉPAQ).

Ce prix est utilisable pour la saison 2008-2009 (avant le 19 août 2009). Le gagnant et ses invités doivent se rendre au site du Parc Aquarium du Québec par leur propre moyen.

Et, pour les autres gagnants, un des prix suivants (le choix revient à AVSL):

Description : 1 abonnement annuel au magazine Maritime magazine (Ed. Maritime magazine) ou 1 abonnement d'un an à Géo plein air (Ed. Vélo Québec) ou 1 livre sur « L'histoire de La Garde côtière canadienne (de 1962 à 2002) » - MPO.